

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin deux mille seize à dix-neuf heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT)

PRÉSENTS : Michel TANKERE – Daniel CARTAYRADE – Hervé VALLET - Mireille LUTZ - Corinne TUYTTENS – Jean-Claude AZRIA –Patricia ARMAND.

ABSENTS EXCUSES : Daniel INGWILLER – Philippe VERGNAUD – Didier BIAVA – Barbara MONIN.

PROCURATION : Daniel INGWILLER à Daniel CARTAYRADE

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation des comptes rendus de réunions du 11 mars 2016 et du 09 avril 2016.
3. Permis de construire de Mme Marie-Astrid TUYTTENS – Rue de la Harpe.
4. Acceptation de la charte d'entretien des espaces publics de la région.
5. Plan d'échange parcellaire et division lieudit le Chemin du Heulme – Chemin de la Croix de fer.
6. Questions diverses
 - Plaque en mémoire de Maryse BEIGBEDER
 - Le Bic
 - Le très haut débit.
 - Indemnité Maire et Adjointes

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir commencer par les questions diverses

1. Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER

2. Approbation des comptes rendus de réunions du 11 mars 2016 et du 09 avril 2016.

Après lecture des comptes rendus de la séance du 11 mars 2016 et du 09 avril 2016, le Conseil Municipal les adopte à l'unanimité.

3. Questions diverses :

- ***Plaque en mémoire de Maryse BEIGBEDER***

Monsieur le Maire revient sur la demande faite lors de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2014, concernant la pose d'une plaque commémorative en souvenir de Maryse BEIGBEDER, bienfaitrice de Chavençon.

Nous nous rendrons sur place pour décider de son emplacement.

- ***Le BIC***

Monsieur Daniel INGWILLER n'étant pas présent à la réunion, nous reportons cette question au prochain conseil municipal.

- ***Le très haut débit***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le très haut débit est programmé pour Chavençon en 2018.

- ***Indemnités Maire et Adjointes***

Monsieur le Maire rappelle lors de la séance du 11 mars 2016, qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, le Maire et ses deux Adjointes percevront leur indemnité automatiquement à taux plein suivant la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 article 3. De ce fait, il demande à l'ensemble du conseil municipal d'accepter le reversement d'une partie des indemnités sur le budget primitif de la commune sous forme de don.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Le reversement se fera semestriellement sur le compte 7713 du budget primitif communal, pour une somme de 4 800 €uros.

Monsieur Hervé VALLET, conseiller municipal tient à remercier Monsieur le Maire et ses deux Adjointes pour le geste fait envers la commune,

- ***SPANC***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avis favorable rendu par le SPANC, concernant le projet d'implantation d'un assainissement non collectif dans le cadre de la construction d'une nouvelle habitation située rue du Tour de Ville.

- **NOEL 2016**

Monsieur le Maire demande si la fête de Noël des enfants serait envisageable dans les nouveaux locaux de Chavençon pour la fin de l'année.

Madame LUTZ Ajointe au Maire, précise que suite à la dernière réunion de chantier, les travaux devraient être terminés pour fin février 2017.

Une réflexion est à faire sur la fête de Noël des enfants 2016.

4. Acceptation de la charte d'entretien des espaces publics de la région

Vu la nécessité d'adhérer au niveau 5 de la charte d'entretien des espaces publics de la région afin d'obtenir le concours de l'agence de l'eau Seine Normandie dans l'achat de matériels alternatifs et de plantes/paillages couvre sol (pour la première année).

Considérant la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015 et les dispositions prévues dans cette même charte, la commune s'engagerait à diminuer progressivement les apports en phytosanitaires au niveau des espaces publics lui appartenant afin d'atteindre l'objectif « 0 phyto » sur ceux-ci.

Considérant que dans cette démarche la commune serait accompagnée par un bureau d'étude mandaté par le SMEPS pour la réalisation d'un plan de gestion différenciée, qui proposera des actions concrètes d'entretien des espaces publics sans produits phytosanitaires.

Considérant qu'en plus des financements offerts par la région de l'agence de l'Eau Seine Normandie, pour la réalisation du plan de gestion différenciée, le SMEPS se propose de prendre à sa charge les montants restants si la commune s'engage au niveau 5 dans la charte d'entretien des espaces publics.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de signer la charte d'entretien des espaces publics de la région au niveau d'engagement n°5.

5. Plan d'échange parcellaire et division lieudit le Chemin du Heulme – Chemin de la Croix de Fer.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal l'étude faite par un géomètre concernant le plan d'échange parcellaire et de la division du lieudit le Chemin du Heulme – Chemin de la Croix de Fer.

Nous sommes dans l'attente du bornage du terrain.

6. Permis de construire de Madame Marie-Astrid TUYTTENS – Rue de la Harpe.

Monsieur le Maire fait part d'un problème rencontré avec le permis de construire de Madame Marie-Astrid TUYTTENS, permis accordé en date du 14 octobre 2015.

Il fait part d'un désaccord lié, semble-t-il, à l'accès à la propriété de madame GASCHET par un passage sur la propriété de Madame Marie Astrid TUYTTENS qui pourrait conduire à une modification du projet de Marie Astrid TUYTTENS.

Le conseil municipal ne se prononce pas sur un litige qui ne concerne que les propriétaires. Monsieur le Maire passe la parole à Marie Astrid TUYTTENS présente à la réunion du Conseil Municipal.

Marie Astrid TUYTTENS présente au conseil municipal un nouveau projet consistant en une nouvelle implantation en recul de cinq mètres par rapport à la limite séparative de la propriété de Madame GASCHET et avec une nouvelle répartition des volumes sur la rue de la Harpe ; cette nouvelle implantation recueille après discussion un avis favorable de principe du conseil municipal sous réserve que pour assurer la continuité minérale sur la rue de la Harpe ,un mur soit élevé en continuité de la façade sur rue en conformité à l'article 6 du Plan Local d'urbanisme.

Madame Marie Astrid TUYTTENS indique qu'elle va déposer ces jours prochains une demande de permis modificatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire,

Michel TANKERE